



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rentrée dans l'enseignement supérieur en période de covid-19

Question écrite n° 32289

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conditions de rentrée des étudiants et sur les difficultés d'accès aux formations de l'enseignement supérieur. De nombreuses familles de la circonscription de Mme la députée ont fait part de problèmes liés à la recherche d'informations concernant la rentrée. Les difficultés sont multiples, elles résultent pour certaines de la situation sanitaire liée à la covid-19, mais sont sans nul doute aggravées par une politique de sélection des étudiants assujettis aux intérêts du marché de l'emploi. Pour une part, ces étudiants sont sur listes d'attente et ne parviennent pas à obtenir de réponses claires des administrations universitaires, qui dans le même temps font face à une tension importante dans la mise en œuvre des mesures sanitaires. On observe également, depuis la mise en place de Parcoursup, la mise au ban d'une partie des étudiants qui n'obtiennent finalement aucune place dans aucune formation supérieure et se trouvent à la rentrée sans aucun projet. À cela s'ajoute les cas de formations professionnalisantes, qu'il s'agisse de contrats d'apprentissage ou de stages, pour lesquelles beaucoup d'entreprises ont finalement refusé l'embauche d'étudiants, qui se trouvent totalement privés de la formation à laquelle ils devaient accéder. Sur ce dernier point, Mme la députée n'ignore pas les annonces faites concernant une aide de l'État à hauteur de 8 000 euros aux entreprises qui embaucheraient des contrats d'apprentissage. Elle souligne ici la réalité de nombreux cas restés sans possibilité de poursuite de leur projet d'étude. Elle lui demande si des chiffres sont disponibles quant à la réalité des étudiants laissés cette année 2020 sans aucune proposition de formation supérieure ; elle souligne que la situation sanitaire liée à la covid-19 met en exergue des inégalités de moyens et de territoires entre les universités qui fragilisent les parcours d'étude et de vie de milliers d'étudiants.

Texte de la réponse

À la session du baccalauréat de juin 2020, avec 95,7 % d'admis, le taux de réussite global a été nettement supérieur à celui de 2019 (88,1 %). Le taux de réussite au baccalauréat général de 98,4 % a augmenté de 7,2 points par rapport à celui de 2019. Celui du baccalauréat technologique a gagné 7,6 points. Dans la voie professionnelle, avec 90,7 %, le taux de réussite a été en hausse de 8,4 points. Au total, 48 000 bacheliers supplémentaires ont été admis. Ces bacheliers étaient pour l'essentiel tous déjà candidats sur Parcoursup. En complément des dispositifs d'accompagnement et pour répondre à la demande de poursuite d'études de ces nouveaux bacheliers, le Gouvernement s'est mobilisé, dans le cadre du Plan #1jeune1solution, pour accroître de manière significative les places notamment dans les filières de formation en tension, avec l'appui des établissements d'enseignement supérieur et, pour les places en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), des régions. L'objectif était à la fois de répondre aux demandes en nombre suffisant tout en tenant compte de la diversité des besoins des candidats : - 21 500 places supplémentaires ont été financées : parmi ces places, on compte 5 700 places en sections de technicien supérieur (STS), 6 000 places de formation de type formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ou CAP en 1 an, 2 000 places dans de nouvelles formations courtes à l'université, 4 000 places dans les licences les plus demandées, et 3 800 places dans les formations paramédicales, notamment 2 000 places dans les IFSI. L'effort de création de places se poursuivra pour la

rentrée 2021 ; - des aides financières ont également été mises en place par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion pour faciliter l'intégration des jeunes dans des formations en apprentissage à la rentrée. Parcoursup accompagne et participe à cette mobilisation collective pour l'apprentissage en donnant sur la plateforme une forte visibilité aux centres de formation d'apprentis (CFA) et en leur permettant à la fois d'accueillir des candidats qui n'ont pas encore signé de contrat et de les accompagner dans leur recherche d'employeur jusqu'à 6 mois après leur rentrée. Cette mobilisation pour l'apprentissage s'est poursuivie sur Parcoursup tout au long du mois d'octobre aux côtés des acteurs de l'alternance pour accompagner les jeunes qui recherchent un employeur et permettre aux CFA de formuler des propositions d'admission à des candidats à l'apprentissage. Elle se poursuit encore aujourd'hui avec le ministère du travail qui met en place, avec l'appui des OPCO, des Direccte et des Carif-Oref, des actions pour que les jeunes rentrés en CFA sans contrat puissent trouver dans les entreprises de leurs territoires un employeur. Les aides aux employeurs d'apprentis seront d'ailleurs prolongées au-delà du 31 janvier 2021. L'effort à accomplir pour répondre aux aspirations des nouveaux bacheliers à poursuivre des études supérieures a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur appelés, avec le soutien de l'État, à proposer des solutions supplémentaires indispensables pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Cette mobilisation a été complétée par les autres mesures proposées par le Plan #1jeune1solution au service de la formation des jeunes dans les métiers d'avenir et du soutien à l'entrée dans la vie professionnelle, notamment via l'apprentissage. L'ensemble des mesures prises pour faire face à l'augmentation du nombre de bacheliers, combiné avec l'augmentation de l'offre de formation sur la plateforme a permis de maintenir la performance de la procédure Parcoursup. En effet, 17 123 formations, soit 2 379 formations supplémentaires, ont participé à la procédure en 2020 et proposé 55 719 places supplémentaires aux candidats. Désormais, toutes les formations supérieures délivrant des diplômes reconnus par l'État sont accessibles via Parcoursup. En 2020, les formations présentes sur Parcoursup ont formulé près de 3,4 millions de propositions d'admission à l'ensemble des candidats, soit en moyenne plus de 3 propositions par candidat. Plus de 480 000 propositions supplémentaires ont ainsi été proposées par rapport à 2019, soit une progression de 16 %. Concernant les bacheliers, ils étaient, à la fin de la procédure, 611 014 à avoir reçu au moins une proposition d'admission, soit 92,4 % d'entre eux, contre 91 % en 2019. 520 989 bacheliers ont accepté une proposition d'admission cette année, soit 85 % d'entre eux, contre 81 % en 2019. Au terme de la session 2020, seuls 591 lycéens restaient sans solution et continuaient à être accompagnés par les CAES jusqu'à fin octobre. Quelle que soit leur filière d'origine, les nouveaux bacheliers sont plus nombreux à avoir reçu une proposition : 97 % des bacheliers généraux (contre 96,1 % en 2019), 90 % bacheliers des technologiques (87,6 % en 2019) et 79,8 % des bacheliers professionnels (78,2 % en 2019). À ce sujet, l'accompagnement des candidats a fonctionné bien plus qu'en 2019 : 85 013 candidats ont trouvé une solution en phase complémentaire. Au total, 34 831 candidats ont saisi une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et ont trouvé dans ce cadre une solution, 34 % de plus qu'en 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32289

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6414

Réponse publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3900